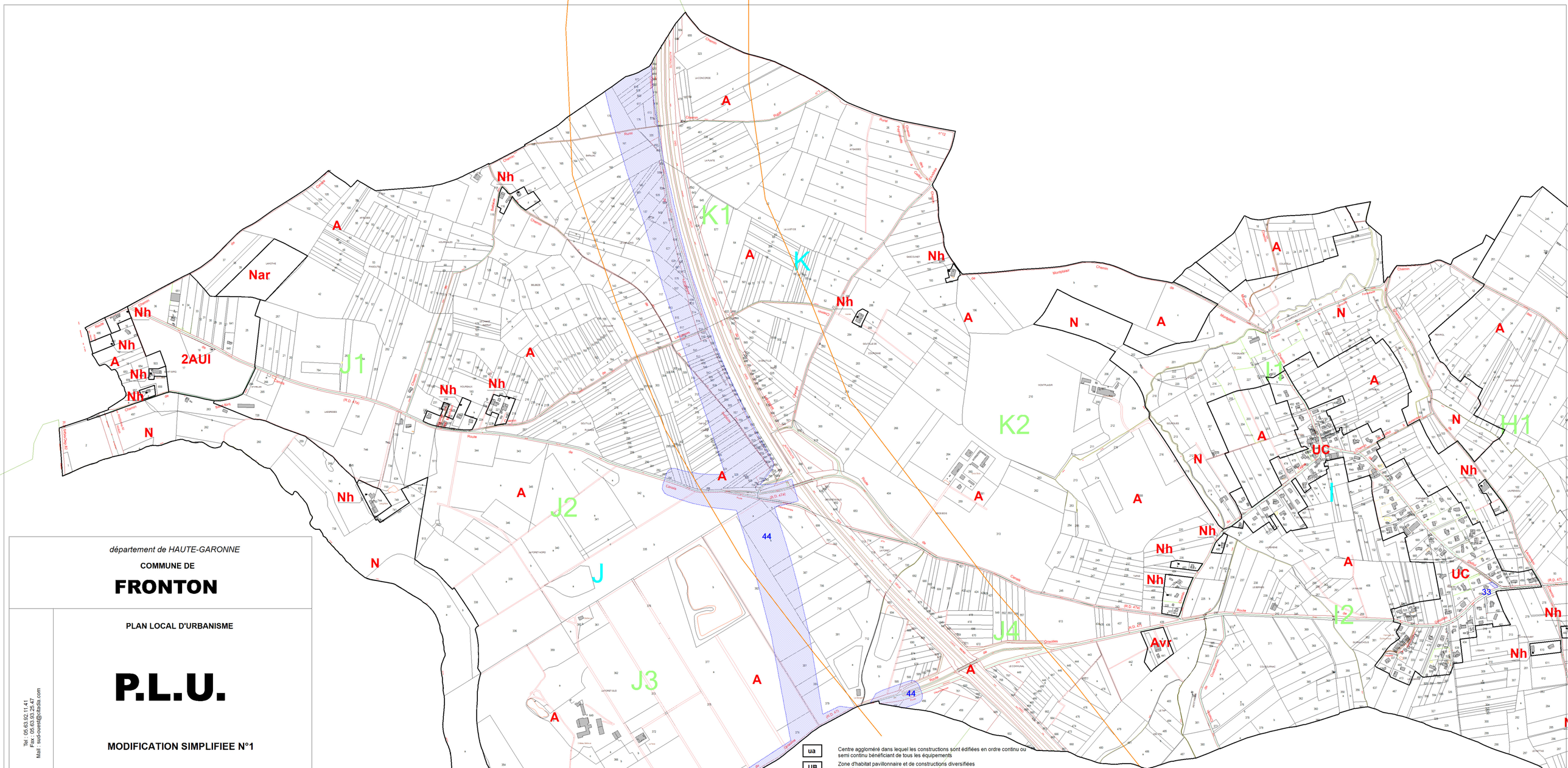

département de HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE

FRONTON

PLAN LOCAL D'URBANISME

P.L.U.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

REGLEMENT

PARTIE GRAPHIQUE

PLANCHE OUEST

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU le 17 juillet 2017

échelle : 1/5000

Tél : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

REALISE PAR : Citadia Conseil
102B Bd Blaise Pournoirs
82000 MONTAUBAN

ua	Centre aggloméré dans lequel les constructions sont édifiées en ordre continu ou semi continu bénéficiant de tous les équipements
UB	Zone d'habitat pavillonnaire et de constructions diversifiées bénéficiant de tous les équipements
UBae UBa	Zone d'habitat pavillonnaire et de constructions diversifiées desservies par système d'assainissement autonome ; UBae : secteur souffrant de carences AEP
UBi	Secteur urbanisé en zone inondable
UCe UC	Zone d'habitat pavillonnaire peu dense, peu équipée ; UCe : secteur souffrant de carence AEP
UI	Zone réservée aux activités artisanales, industrielles et commerciales
1AUi	Zone d'urbanisation future réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales, constructible sous forme d'ensemble de constructions dont l'urbanisation est liée à la réalisation des équipements
1AUa	Zone d'urbanisation future avec orientation d'aménagement, constructible sous forme d'ensemble de groupes d'habitations dont l'urbanisation est liée à la réalisation des équipements
1AU	Zone d'urbanisation future constructible sous forme d'ensemble de groupes d'habitations dont l'urbanisation est liée à la réalisation des équipements
2AUe 2AU	Zone d'urbanisation future urbanisable à moyen terme par modification du PLU Secteur 2AUe : secteur souffrant de carence AEP
2AUc	Zone d'urbanisation future réservée aux activités commerciales
2AUi	Zone d'urbanisation future à long terme réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales
2AUL	Zone à vocation sportive et de loisirs
A	Zone réservée à l'activité agricole
N	Zone naturelle
Nar	Site archéologique
Ng	Secteur réservé à l'accueil des gens du voyage
Nh	Zone d'habitat diffus existant
Ni	Zone naturelle inondable
AVR	Zone agricole - viticole de recherche

- Espace boisé classé surfacique
- Espace boisé classé linéaire
- Emplacement réservé
- Périmètre de protection contre le bruit
- Flèche marquant l'accès obligatoire
- Obligation de 20% de logements locatifs sociaux (L123.1.5.II.4 du C.U.)